

## Chiffres et actus 2016 Child Focus-Disparitions

### **ENFANTS DISPARUS**

Child Focus met tout en œuvre pour retrouver au plus vite les enfants disparus mais également les jeunes adultes, si ces derniers répondent à un ou plusieurs [critère\(s\) inquiétant\(s\)](#) repris dans la directive ministérielle relative à la recherche de personnes disparues, tels que la présence d'un handicap physique ou la nécessité de soins médicaux.

Les procédures mises en œuvre diffèrent en fonction du type de disparition. Il est donc essentiel de répartir les cas de disparition en 5 catégories : fugues, enlèvements parentaux internationaux, disparitions de mineurs étrangers non accompagnés, enlèvements par des tiers et disparitions non définies. La collaboration avec la police, la justice, le SPF Affaires étrangères ainsi que les services d'aide est cruciale.

#### **Fugues : une hausse de 10 %**

Les jeunes qui fuguent de chez eux ou de l'institution dans laquelle ils sont placés n'ont généralement pas de plan précis. Ils ne s'enfuient pas vers une destination particulière mais fuient leurs problèmes. Il s'agit souvent de jeunes adolescents qui ne peuvent ou ne veulent pas se tourner vers une personne de confiance et qui ne voient dès lors d'autre échappatoire que la fugue.

#### **Nombre de dossiers de fugue**

	Fugues moins inquiétantes	Fugues inquiétantes	Total
Dossier préventif	20	0	20
Fugue effective	953	161	1 114
<b>Total</b>	<b>973</b>	<b>161</b>	<b>1 134</b>

En 2016, Child Focus a traité 1 134 dossiers de fugue (1 055 en 2015) impliquant 890 enfants. Il s'agit d'une hausse de près de 10 % par rapport à l'année précédente et du nombre de dossiers le plus élevé depuis une décennie.

On fait généralement appel à Child Focus lorsque l'enfant a déjà fugué. En 2016, le nombre de fugues effectives était de 1 114. 20 dossiers préventifs ont été traités – ces dossiers concernent des jeunes qui envisagent de fuguer ou dont les parents ou tuteurs craignent une fugue.

## **Moins de fugues inquiétantes**

Un peu plus de 14 % des fugues étaient considérées comme des disparitions inquiétantes. Ce pourcentage est en légère diminution par rapport à 2015 (16 %). Le caractère inquiétant d'une fugue est caractérisé par la présence d'un (ou de plusieurs) [critère\(s\) inquiétant\(s\)](#) défini(s) dans la directive ministérielle relative à la recherche de personnes disparues. Lors d'une disparition inquiétante, la Cellule des Personnes Disparues de la Police fédérale intervient et aide la police locale dans ses recherches. Nous attachons cependant la même importance aux disparitions dites « moins inquiétantes », pour lesquelles aucun de ces critères ne s'applique. Tous les signalements sont traités de façon impartiale et professionnelle.

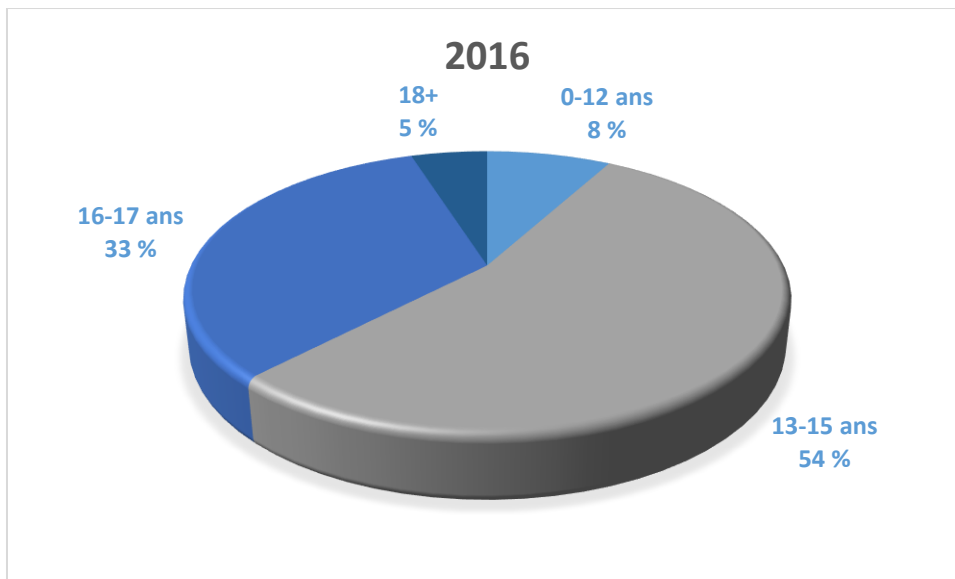
## **Davantage de filles signalées**

En 2016, la personne qui a signalé la fugue à Child Focus était un membre de la famille de l'enfant dans plus de la moitié (53 %) des cas. Il s'agissait le plus souvent des parents, mais aussi parfois du tuteur ou d'un autre membre de la famille. Dans 45 % des cas, la disparition a été signalée par la police ou le parquet. Le jeune n'est à l'origine du signalement que dans 2 % des cas. Comme chaque année, nous avons été plus souvent contactés lorsque la fugue concernait une fille qu'un garçon. En 2016, pas moins de deux tiers des fugues impliquaient des filles.

## **Age critique : les 13-15 ans**

Dans les 1 134 dossiers traités en 2016, le fugueur avait – au moment de l'ouverture du dossier – moins de 13 ans dans 8 % des cas, de 13 à 15 ans dans 54 % des cas et de 16 à 17 ans dans 33 % des cas. Les fugueurs étaient déjà majeurs dans 5 % des cas. Nous ouvrons un dossier de disparition pour un jeune âgé de 18 à 24 ans lorsque nous sommes en présence d'un (ou de plusieurs) critère(s) inquiétant(s) tel(s) que défini(s) dans la directive ministérielle relative à la recherche de personnes disparues. Nous pouvons également ouvrir un dossier pour les personnes sous statut de minorité prolongée. Cette situation s'est produite une seule fois en 2016.

## Age des fugueurs en 2016



### Les fugues « à répétition » : en hausse lente mais constante

Le nombre si élevé de 13-15 ans dans les dossiers de fugue s'explique entre autres par le fait qu'il y a proportionnellement plus de jeunes de cette catégorie d'âge qui fuguent plusieurs fois par an. Un nouveau dossier est ouvert chaque fois – c'est aussi pour cette raison que le nombre de dossiers (1 134) est plus élevé que le nombre d'enfants (890). En 2016, 143 enfants ont fugué entre 2 et 8 fois. Ce chiffre augmente légèrement chaque année.

### Profil type ? Fille de 13 à 15 ans vivant en institution

Un profil très représenté au sein de ce groupe est celui des jeunes filles âgées de 13 à 15 ans qui séjournent en institution. Bien que l'on puisse partir du principe que les fugueurs récidivistes courent moins de risques parce qu'ils ont l'habitude de fuguer, nous tenons à souligner la nécessité d'une extrême vigilance en la matière. Il ressort en effet des dossiers que la fugueuse récidiviste « type » court davantage de risques d'être confrontée à des situations dangereuses telle que la prostitution via des [proxénètes d'ados](#).

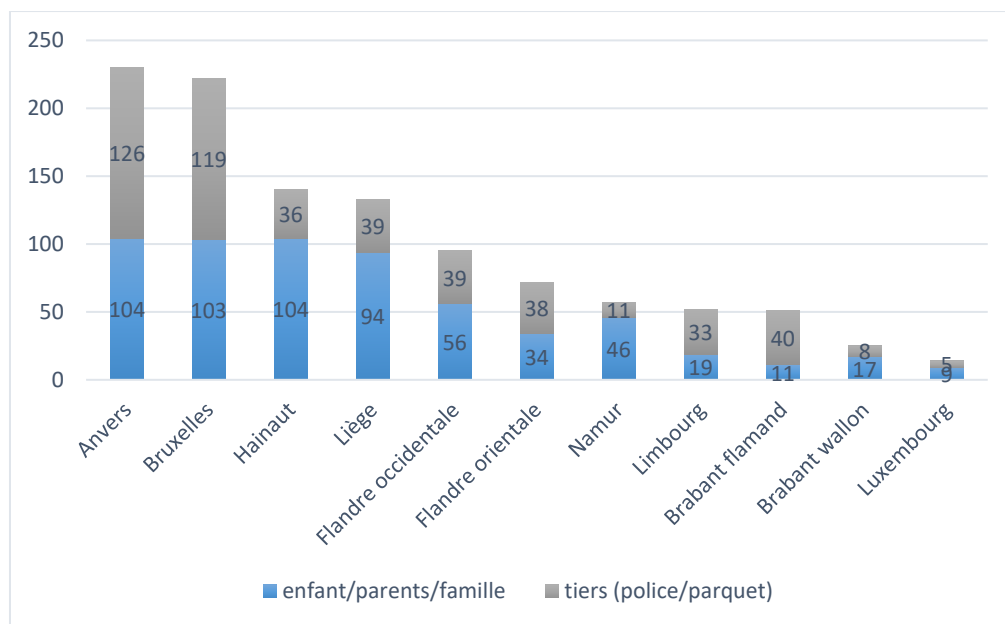
### Près de 30 % des fugueurs sont issus d'une institution

Près d'1 dossier de fugue sur 3 que nous traitons concerne des jeunes placés en institution. Dans ces dossiers complexes, nos conseillers doivent souvent faire preuve d'une grande créativité afin de trouver des solutions car ces jeunes ont généralement déjà suivi un « parcours d'aide » complet, de sorte que les pistes de solution durable se réduisent de plus en plus.

## Une police anversoise et bruxelloise très alerte

La plupart des dossiers signalés à Child Focus venaient des arrondissements judiciaires d'Anvers (21 %) et de Bruxelles (20 %), suivis par ceux du Hainaut (13 %) et Liège (12 %). Le graphique ci-dessous illustre les grandes différences relevées au niveau des auteurs du signalement des fugues entre les arrondissements judiciaires. Dans les arrondissements d'Anvers, de Bruxelles, de Flandre orientale, du Brabant flamand et du Limbourg, les dossiers sont plus souvent signalés par la police. Dans les autres provinces, ce sont principalement les parents qui prennent contact avec Child Focus.

## Auteur du signalement par province + Région de Bruxelles-Capitale en 2016



## Retrouvés dans les 48 heures

En 2016, près de 39 % des fugueurs ont été retrouvés dans les 48 heures et 34 % l'ont été après 2 jours mais dans un délai d'une semaine. Dans 16 % des cas, la durée de la disparition était comprise entre une semaine et un mois. Un peu plus de 9 % des jeunes ont fugué entre 1 et 6 mois et 2 % pendant plus de 6 mois.

Sur les 1 134 dossiers traités en 2016, 1 057 (93 %) ont été clôturés. Un peu plus de 40 % de ces dossiers ont pu être clôturés parce que la police avait retrouvé le jeune. Un peu plus d'1/3 des fugueurs (35 %) sont revenus d'eux-mêmes. Certains dossiers ont aussi été clôturés parce que l'enfant avait été retrouvé par ses parents (9 %) ou par un tiers (8 %). D'autres motifs peuvent également justifier la clôture d'un dossier : malentendu, enfant qui s'était égaré, décès ou départ volontaire d'un adulte (catégorie 18-24 ans).

### **Projet d'étude sur le thème de la fugue**

En 2016, Child Focus a mené un projet d'étude sur le thème de la fugue en collaboration avec l'Université de Liège. L'étude s'est principalement attachée à définir le profil des jeunes fugueurs et leurs parcours. Pour ce faire, elle s'est appuyée sur nos dossiers traités en 2014 et 2015. Au total, 1 694 dossiers ont ainsi fait l'objet d'un examen détaillé. Des entretiens approfondis avec de jeunes fugueurs ont également eu lieu.

Ce projet a permis d'apporter de nouveaux éclairages sur la problématique et de formuler des recommandations qui seront présentées au grand public en mai 2017, lors de la Journée internationale des enfants disparus.

### **Enlèvements parentaux internationaux : statu quo**

Un enlèvement parental international désigne un déplacement ou un non-retour considéré comme illégal. Soit le parent emmène l'enfant dans un pays étranger sans l'autorisation de l'autre parent, soit il profite d'un séjour de l'enfant à l'étranger pour ne pas le ramener à l'autre parent. Child Focus traite aussi bien des dossiers d'enlèvements au départ qu'à destination de la Belgique.

En 2016, Child Focus a traité 352 dossiers d'enlèvement parental international. Ces dossiers impliquaient 439 enfants : 228 filles et 211 garçons. Sur ces 352 dossiers, 220 ont été ouverts en 2016 et 132 l'avaient été antérieurement mais étaient toujours en cours de traitement en 2016. Ces chiffres n'ont pratiquement pas changé par rapport à ceux de l'année 2015, pendant laquelle 358 dossiers avaient été traités dont également 220 nouveaux. Nous avons alors constaté une forte diminution du nombre de dossiers.

Parmi ces 352 dossiers, il était question d'un enlèvement effectif dans 217 cas (contre 239 en 2015) et d'un dossier de prévention – lorsqu'un parent redoute un enlèvement par l'autre parent – dans 135 cas (119 en 2015).

#### **14 % des enfants enlevés sont des bébés**

Les enfants enlevés sont très jeunes. En 2016, 2/3 des enfants enlevés avaient tout au plus 6 ans. Dans 14 % des cas, il s'agissait de bébés (- de 2 ans). Un pourcentage supérieur à celui de tous les adolescents (12 - 18 ans), qui s'élevait à 12 %.

## **Les clichés ont la vie dure**

Les mères restent plus souvent à l'origine des enlèvements que les pères. En 2016, le parent ravisseur était la mère dans 150 cas, ce qui correspond à 69 % des dossiers (73 % en 2015). Le père était l'auteur de l'enlèvement dans 66 cas (25 %). Dans 1 seul dossier, le ravisseur était un autre membre de la famille. On note en revanche la tendance inverse dans les dossiers de prévention. Dans 56 % des cas, le dossier est ouvert par peur que le père n'enlève les enfants. La crainte d'un enlèvement par la mère concerne seulement 41 % des cas. Les autres cas (3 %) sont liés à la crainte d'un enlèvement par un autre membre de la famille. Ces chiffres démontrent une fois de plus que l'idée que l'on se fait des enlèvements parentaux internationaux n'est pas tout à fait conforme à la réalité.

## **Enlèvements effectifs au sein de l'UE**

Les pays dans lesquels les enfants sont emmenés sont principalement européens : 45 % des enlèvements effectifs se déroulent à l'intérieur de l'Union européenne, 57 % sont intra-européens. Dans à peine 1 cas sur 10 (11 %), l'enfant est emmené dans un pays nord-africain. Les cinq premiers pays de destination sont la France (25 cas), l'Espagne (12 cas), le Maroc (12 cas), la Turquie (10 cas) et la Russie (10 cas). Ces statistiques contredisent les convictions habituelles en la matière. Lorsque nous examinons les dossiers préventifs, nous constatons que 24 % des appelants redoutent un enlèvement vers un pays nord-africain. 1/3 (36 %) seulement des appelants craignent un enlèvement intra-européen. Les 5 premiers pays dans lesquels les parents redoutent que l'enfant ne soit emmené sont le Maroc (21 cas), la Tunisie (8 cas), l'Espagne (6 cas), la Turquie (6 cas) et les Pays-Bas et le Royaume-Uni (5 cas chacun).

## **Près de 50 % de dossiers clôturés**

Sur les 217 dossiers d'enlèvement effectif traités en 2016, près de la moitié (106) ont été clôturés. Ce pourcentage est légèrement supérieur à celui de l'an dernier (45 % en 2015). Il est clair qu'il faut généralement beaucoup de temps (juste un peu moins d'un an en moyenne) avant de trouver une solution dans ces dossiers ; c'est la raison pour laquelle un assez grand nombre de dossiers restent ouverts à la fin de l'année.

Dans 20 cas (19 %), il est apparu que les enfants se trouvaient toujours en Belgique et dans 20 autres cas (19 %), il s'est avéré impossible de contacter les parents par la suite. Dans 16 cas (15 %), les parents ont pu parvenir à un accord. Dans 11 cas (10 %), une décision au fond a permis de trouver une solution et de clôturer le dossier. Dans 9 cas (8 %), une décision a été prise dans le cadre de la Convention de La Haye et dans 9 autres cas (8 %), il est apparu qu'il n'était finalement pas question d'un enlèvement. D'autres catégories étaient marginales.

## **Préserver le bien-être des enfants victimes d'un enlèvement parental**

Chaque année, des milliers d'enfants vivant dans l'Union européenne sont victimes d'un enlèvement parental international. Plusieurs conventions internationales ont été adoptées afin de trouver des solutions à ces situations difficiles.

Le résultat des procédures mises en œuvre déterminera grandement l'avenir des enfants concernés : le pays dans lequel ils vivront, la langue qu'ils parleront, les membres de la famille et les amis avec lesquels ils entretiendront des contacts réguliers... Cependant, la procédure même et la façon dont elle se déroule auront aussi des répercussions sur la vie et le bien-être des enfants.

Début 2016, dans le cadre d'un partenariat international (Université d'Anvers, Centre IKO aux Pays-Bas, CFPE–Enfants Disparus et l'autorité centrale en France, ainsi que notre organisation faîtière européenne Missing Children Europe), nous avons donc mis sur pied un projet d'étude en vue d'identifier des moyens permettant d'influencer positivement le bien-être d'enfants victimes d'un enlèvement parental international.

L'objectif de ce projet est de formuler des recommandations à destination des décideurs politiques et de proposer de bonnes pratiques aux professionnels juridiques. En 2016, ce sont principalement des enfants qui ont été interrogés lors d'entretiens approfondis ; en 2017, ces résultats seront complétés par des entretiens avec les parents. Les conclusions de l'étude seront présentées en novembre 2017.

## **Disparitions de mineurs étrangers non accompagnés : signalements en forte hausse**

Les mineurs étrangers non accompagnés (MENA) sont des enfants originaires d'un pays non membre de l'Espace économique européen qui arrivent en Belgique sans leurs parents ou représentants légaux.

### **Vulnérables et traumatisés**

Depuis plusieurs années déjà, Child Focus s'inquiète du nombre élevé de mineurs étrangers non accompagnés qui, après une période plus ou moins longue, disparaissent sans laisser de traces. Ces jeunes vulnérables ont souvent vécu des événements traumatisants, se trouvent en situation de séjour précaire, sont privés d'encadrement familial et ont grandement besoin d'un soutien psychologique et d'accompagnement. Ils courent un grand risque d'être victimes de la traite des êtres humains.

## **Impossible d'évaluer leur nombre exact**

Il est difficile d'évaluer avec précision le nombre d'enfants dont on perd la trace.

Contrairement aux autres cas de disparition, lorsqu'un MENA disparaît, il n'y a pas de parents inquiets pour nous signaler sa disparition. Le signalement dépend donc de la police, de l'institution dans laquelle l'enfant séjournait ou du tuteur. C'est la raison pour laquelle nous nous attachons aussi à sensibiliser ces partenaires à l'importance de nous signaler toute disparition de MENA. Ces efforts ont porté leurs fruits puisqu'en 2016, nous avons traité 116 nouveaux dossiers (162 au total) de MENA disparus (66 dossiers dont 36 nouveaux en 2015). Bien que le nombre de nouveaux signalements ait triplé par rapport à l'année précédente, tous les MENA disparus sont encore loin de nous être signalés. D'après les chiffres du Service des Tutelles, 284 MENA ont en effet disparu d'un dispositif d'accueil en 2016 (274 en 2015). Il est également important d'ajouter qu'en raison de l'afflux important de réfugiés, plusieurs jeunes n'ont assurément pas été enregistrés et sont donc passés à travers les mailles du filet.

64 dossiers ont pu être clôturés, pour diverses raisons. Un peu plus d'un tiers des MENA disparus ont été retrouvés par la police ou un tiers. Près d'1/3 sont revenus d'eux-mêmes au centre d'accueil. Dans un peu plus de 20 % des cas, nous avons été informés que le jeune se trouvait à l'étranger ou en sécurité. D'autres dossiers avaient trait à des malentendus ou ont été clôturés parce que nous ne pouvions plus y jouer aucun rôle.

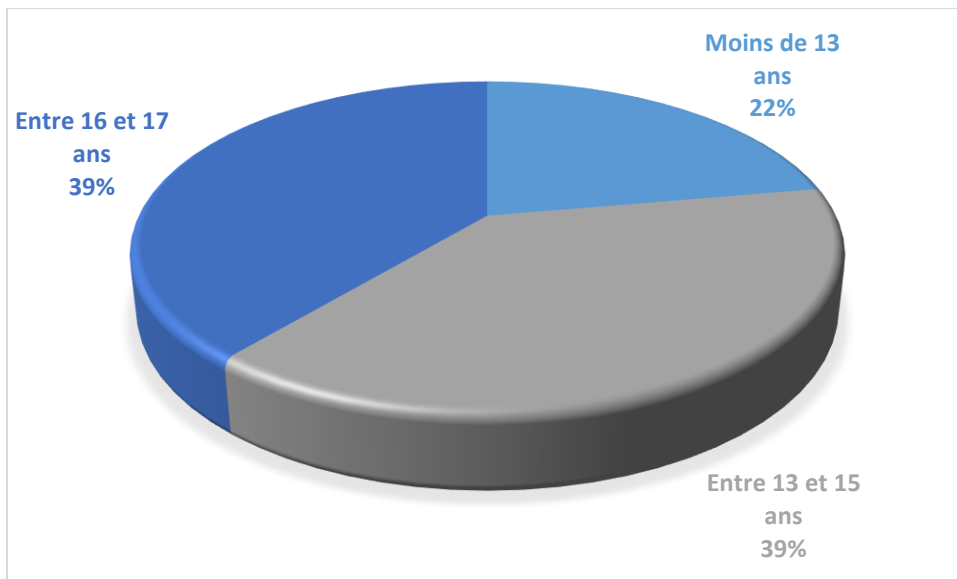
Comme l'an dernier, un peu plus de 5 MENA disparus sur 6 étaient des garçons. Près d'un tiers étaient originaires d'Afghanistan, puis de Syrie (10 %), d'Érythrée (5 %) et du Maroc (5 %). Il y avait également 18 autres nationalités – essentiellement des pays d'Afrique et du Moyen-Orient.

### **1 MENA sur 5 a moins de 13 ans**

Près d'1/5 des MENA signalés à Child Focus avaient moins de 13 ans au moment de leur disparition. Dans 39 % des cas, les signalements concernaient des jeunes de 13 à 15 ans et dans 39 autres %, des jeunes de 17-18 ans.



## Age des MENA disparus en 2016



### Disparitions non définies : 5 décès à déplorer

Lorsqu'à l'ouverture d'un dossier, on ne dispose pas d'informations suffisantes quant à la nature de la disparition, Child Focus qualifie cette dernière de « non définie ». Ces dossiers sont généralement inquiétants parce que l'on ignore si le mineur a été victime d'un acte malveillant ou d'un accident, s'il est parti de son plein gré, s'est égaré ou s'est suicidé.

En 2016, Child Focus a traité 49 disparitions non définies. 26 nouveaux dossiers ont été ouverts et 27 dossiers ont pu être clôturés. Sur les 27 dossiers clôturés en 2016, 4 concernaient un malentendu ou un enfant égaré. La police, les parents ou des tiers connus ont retrouvé 15 enfants sains et saufs et 3 enfants sont revenus d'eux-mêmes. 4 jeunes adultes et 1 mineur ont été retrouvés sans vie.

### Souvent de jeunes enfants ou de jeunes adultes

Dans les 49 dossiers traités, plus de la moitié des enfants avaient moins de 13 ans, près de 50 % étaient de jeunes adultes et 10 % étaient âgés de 14 à 17 ans. Comme l'an dernier, ces dossiers concernaient donc souvent de jeunes enfants (égarés, malentendus) et de jeunes adultes (malentendus, disparitions volontaires, accidents).

### Enlèvement par des tiers : la famille très souvent impliquée

Child Focus définit l'enlèvement par un tiers comme la soustraction illégitime d'un mineur à la garde du parent ou du tuteur légal. Ces dossiers ne concernent donc pas seulement des enlèvements criminels mais aussi et surtout des enlèvements commis, par exemple, par des parents biologiques (mais non reconnus comme tels), des parents déchus de leurs droits ou des membres de la famille qui n'exercent pas l'autorité parentale sur le mineur.

En 2016, Child Focus a traité 23 dossiers d'enlèvement par un « tiers connu ». 22 dossiers concernaient un enlèvement effectif, généralement commis par un parent ou un membre de la famille n'exerçant pas l'autorité parentale. Il y a également eu un signalement motivé par la crainte d'un enlèvement par un membre de la famille.

### **Pas d'enlèvement criminel**

Child Focus a traité un dossier de tentative d'enlèvement par un tiers inconnu. Ce chiffre confirme le fait que les enlèvements criminels sont, heureusement, extrêmement rares et ne se produisent pour ainsi dire jamais en Belgique.

[Infos générales »](#)